



COMMUNIQUE RELATIF A LA LIBERATION DES DETENUES POLITIQUES

Le 17 juillet dernier à travers un communiqué lu sur les ondes de la télévision nationale, les autorités de la maison centrale de Conakry ont annoncé la liberté provisoire accordée à quatre concitoyens qui étaient en détention préventive, et qui se trouvent être des cadres du landerneau politique.

Le Conseil National des Organisations de la Société Civile qui a toujours exprimé des préoccupations vives concernant la pratique de la détention préventive dans nos prisons en général, et le sort qui est réservé particulièrement aux prisonniers dont la détention serait intimement liée aux événements sociopolitiques du pays, se réjouit enfin d'un acte hautement humanitaire.

Le Conseil salue cette décision des autorités judiciaires qui intègre et priorise du contenu humanitaire dans la procédure judiciaire et reconnaît une mesure qui assure la protection et la promotion des droits de l'homme en Guinée. Il mesure les enjeux liés au contexte d'intervention d'une telle décision pour en aboutir au constat selon lequel, c'est un pas posé dans la bonne direction en faveur de la décrispation de l'atmosphère sociopolitique, devenue plus que tendue par ces temps qui courent.

Le conseil rappelle que la principale cause de toutes les tensions et frustrations civiles en Guinée sont politiques, car ayant un lien étroit avec les scrutins successifs que le pays a connu durant l'année 2020 et dont la conséquence a été la fracture du lien national et la cristallisation du communautarisme et du clanisme dans notre république. C'est en cela que la clémence accordée à ces citoyens Guinéens qui sont aussi des hommes politiques est d'une grande portée sur le plan de la réhabilitation du tissu social, qui est gage certain pour aller vers la stabilité et l'unité nationale.

En outre, le conseil sollicite des autorités judiciaires, l'élargissement de la mesure à tous les détenus qui seraient dans la même situation que ces quatre compatriotes, et plaide en faveur de l'accélération de la procédure pénale pour mettre fin aux longues périodes de détentions préventives dans nos maisons d'arrêts, car en la matière faut-il le rappeler, c'est la liberté qui est la règle et la détention, l'exception.

C'est aussi le lieu de saluer et de magnifier les efforts du chef de l'Etat pour les actes déjà posés en faveur de la décrispation du climat sociopolitique, à travers non seulement la mise en place du cadre permanent de dialogue national mais aussi et surtout, la grâce présidentielle accordée à plusieurs condamnés. Le conseil voudrait surtout l'inviter lui et son premier ministre à tout mettre en œuvre pour que le dialogue national annoncé se poursuive jusqu'à son termes suivant les exigences de participation et d'inclusion. Pour ce faire d'ailleurs, le conseil souhaiterait qu'il use et abuse de son droit de grâce pour élargir à tous les citoyens guinéens dont la situation carcérale favoriserait une telle mesure au nom de la réhabilitation de la paix civile et sociale en guinée. Cela contribuerait considérablement à la réussite du dialogue nationale dont il est l'initiateur.

Le conseil enfin voudrait chaleureusement et vivement remercier tous les acteurs dont les efforts directs et indirects seraient en train de concourir à désamorcer nôtre crise interne par la culture du dialogue et du pardon, la lubrification des rapports entre les différentes forces vives et le maintien du contact permanent entre acteurs sur l'échiquier sociopolitique. Il voudrait souhaiter prompt rétablissement aux quatre compatriotes bénéficiaires de liberté provisoire et les appelle conformément à leur engagement, à œuvrer activement pour la restauration de la paix et de l'unité nationale.

Vive la paix !

Vive le dialogue national !

Vive la réconciliation et l'unité nationale !



LE SECRETARIAT EXECUTIF

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gabriel HABA", with some additional scribbles and a date "2013" written below it.

Gabriel HABA